

LES DOSSIERS DU SAIO

BILAN DE LA CAAES 2018

Sommaire

- Introduction p. 2
- Profil des candidats p. 2
- Types de formations proposées p. 2
- Données par type de bac p. 3
 - Bac général p. 3
 - Bac technologique p. 3
 - Bac professionnel p. 4
- Situations exceptionnelles étudiées en CAAES p. 4

En bref

La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur réaffirme et garantit le droit pour tout bachelier d'accéder aux études supérieures. La Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) met en œuvre un nouveau droit à l'accompagnement.

Avec la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) s'est mis en place cette année un dispositif structuré d'accompagnement des élèves articulé avec la plateforme de préinscription Parcoursup.

Ainsi, dans l'académie de Lyon, comme dans chaque académie, cette commission rectorale s'est réunie régulièrement entre juin et septembre pour accompagner tous les candidats sans proposition d'admission ou ayant des besoins spécifiques.



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



INTRODUCTION

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) de Lyon est constituée d'acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur. Elle a accompagné les candidats dans leur accès à l'enseignement supérieur en étudiant leurs dossiers et en prononçant des propositions d'admission.

Dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, elle a examiné les demandes :

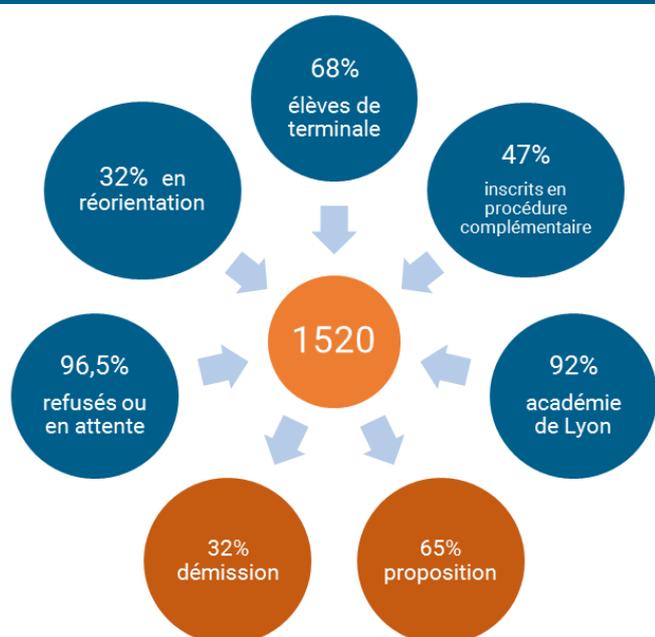
- des candidats auxquels aucune proposition d'admission n'avait été faite dans le cadre de la procé-

dure nationale PARCOURSUP,

- des candidats dont la situation, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur statut de sportif de haut niveau ou à leurs charges de famille, justifiait un réexamen de leur demande pour envisager une admission dans un établissement dans une zone géographique spécifique.

11 réunions de la CAAES se sont déroulées entre le 1er juin et le 21 septembre 2018, et **1520 dossiers** y ont été étudiés.

PROFIL DES CANDIDATS AYANT SAISI LA CAAES



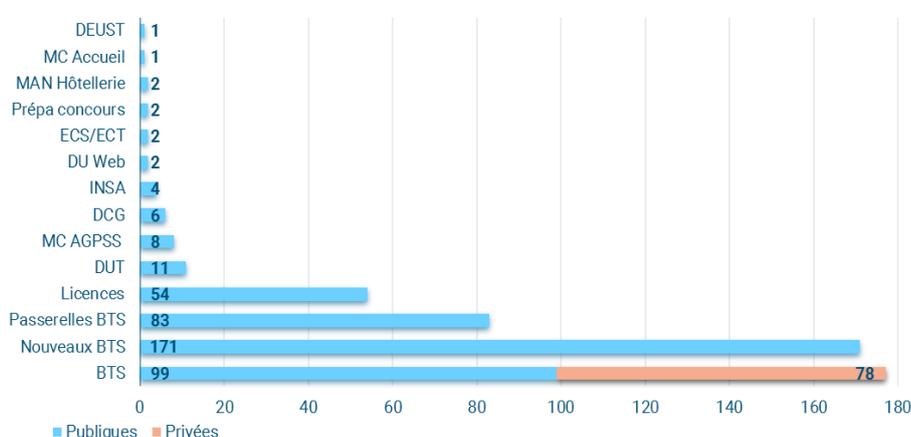
1520 candidats ont saisi la CAAES dont deux tiers d'élèves de terminale et un tiers d'étudiants en réorientation ou non scolarisés.

La grande majorité d'entre eux sont originaires de l'académie de Lyon (92 %).

A l'issue de la CAAES, 65 % des candidats ont obtenu une proposition d'admission, et 32 % ont renoncé à l'étude de leur dossier par la CAAES au cours de la procédure. Ces désistements sont en général le fait de candidats ayant trouvé une solution par eux-mêmes, soit en phase complémentaire, soit dans des formations hors Parcoursup. La moitié des candidats ayant saisi la CAAES étaient inscrits en parallèle en procédure complémentaire.

TYPES DE FORMATIONS PROPOSÉES AUX CANDIDATS

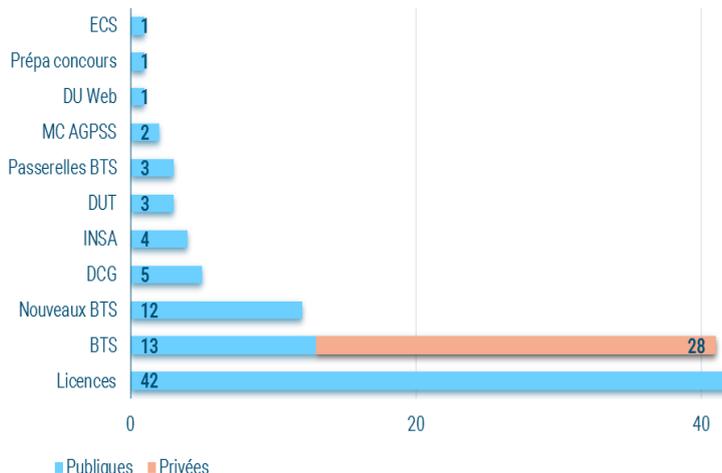
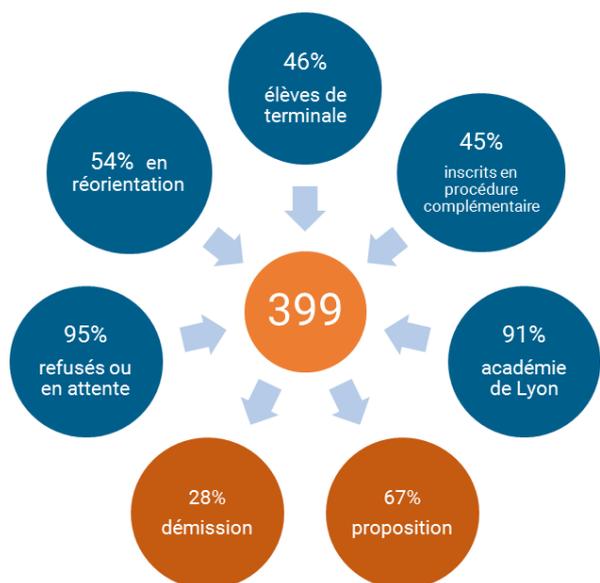
La CAAES a principalement formulé des propositions d'admission en Sections de Technicien Supérieur (STS), cursus courts. L'offre de formation a été renforcée via l'ouverture de 5 nouvelles divisions de BTS (Brevets de Technicien Supérieur) et la création de passerelles BTS. Cela a permis d'augmenter les propositions d'inscription correspondant aux profils et aux demandes des candidats.



Graphique 1 : nombre de propositions d'admission prononcées par formations d'accueil publiques et privées

DONNÉES PAR TYPE DE BAC

Bacs généraux



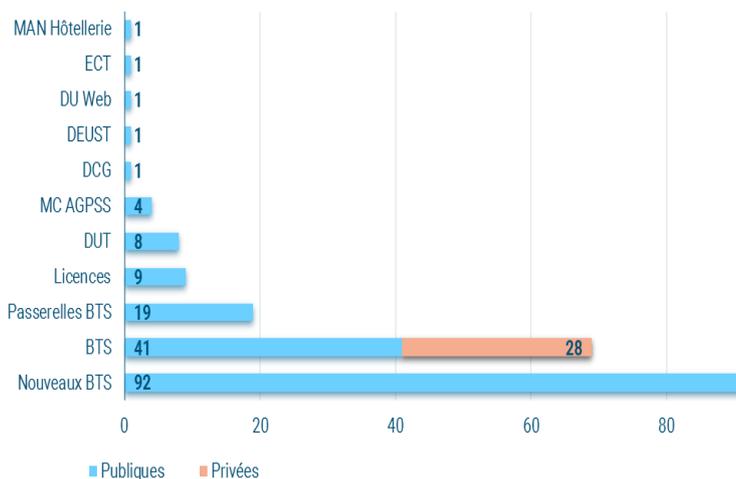
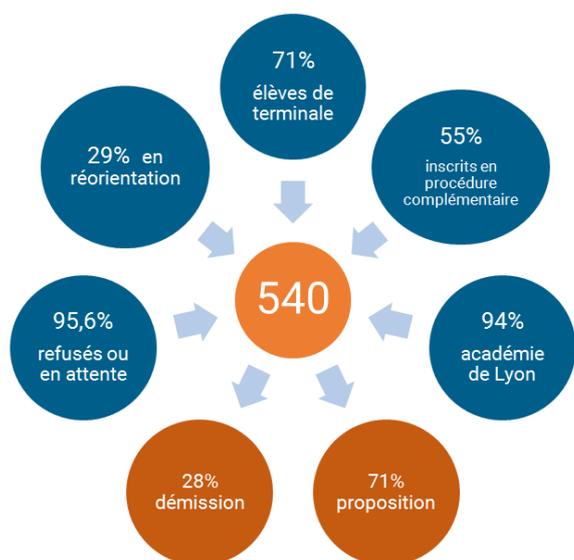
Graphique 2 : nombre de propositions d'admission formulées aux candidats issus d'un bac général, par formations d'accueil publiques et privées

Les bacheliers généraux ayant saisi la CAAES sont les moins nombreux, et sont en majorité des étudiants en réorientation ou des candidats non scolarisés (54 %).

Moins de la moitié des candidats s'étaient inscrits en procédure complémentaire, sans doute parce que les places vacantes ne correspondaient pas à leurs aspirations et domaines de formation envisagés.

Ils avaient souvent déjà été scolarisés une ou deux années, notamment en licence, et ne souhaitent pas poursuivre dans cette voie d'où un grand nombre de demandes pour des formations courtes.

Bacs technologiques



Graphique 3 : nombre de propositions d'admission formulées aux candidats issus d'un bac technologique, par formations d'accueil publiques et privées

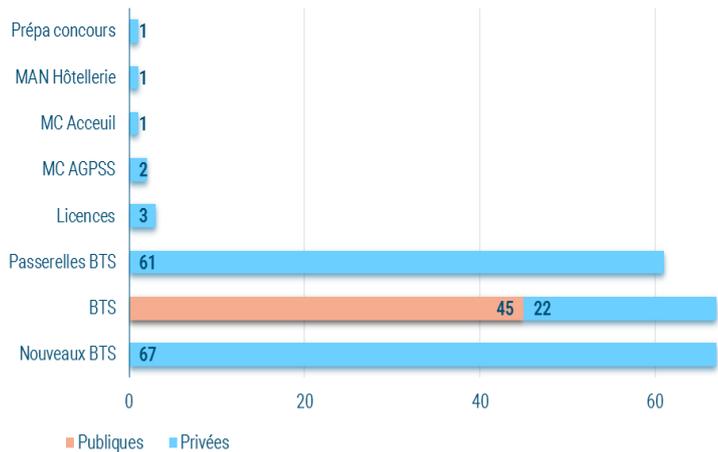
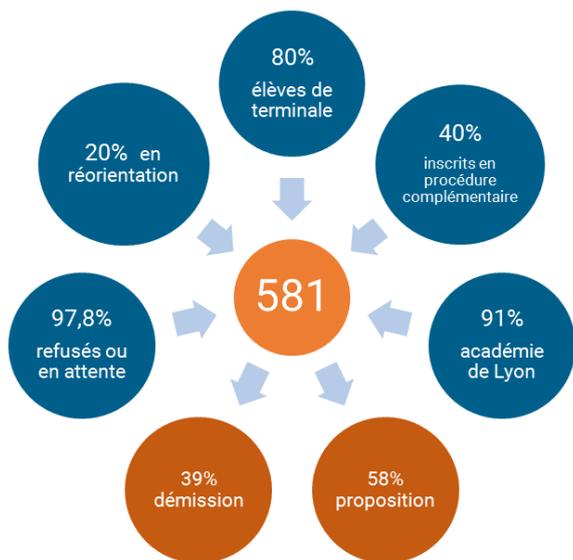
Un tiers des dossiers étudiés par la CAES concerne des bacheliers technologiques, en particulier issus des séries STMG (291 candidats) et STI2D (150 candidats).

71 % sont des élèves de terminale, 29 % sont des étudiants en réorientation ou des candidats non scolarisés. Un peu plus de la moitié des candidats se sont

inscrits en procédure complémentaire en parallèle de la demande en CAAES (55 %).

Les commissions ont surtout positionné les bacheliers technologiques sur des études courtes, en particulier sur des BTS en établissements publics.

Bacs professionnels



Graphique 4 : nombre de propositions d'admission formulées aux candidats issus d'un bac professionnel, par formations d'accueil publiques et privées

58 % des bacheliers professionnels ayant sollicité la CAAES ont obtenu une proposition d'admission via la commission.

Parmi les 581 candidats, 219 avaient eu un avis favorable pour une poursuite d'étude en STS, soit 37 % d'entre eux.

Un suivi particulier a été apporté à ces derniers. 112

candidats ont bénéficié d'une proposition d'admission (63 % via la CAAES, 31 % hors CAAES), 6 jeunes n'ont pas démissionné mais sont restés injoignables et 101 jeunes ont démissionné de la CAAES.

Les propositions faites par la CAAES portent surtout sur l'entrée en BTS ou en passerelle BTS, formation adaptée aux bacheliers professionnels possédant des dossiers fragiles

Situations exceptionnelles étudiées en CAAES

79 candidats ont fait appel à la CAAES compte tenu de leur situation exceptionnelle.

37 dossiers étaient liés à des raisons médicales ou à des situations de handicap. 15 dossiers se sont révélés éligibles. Tous les jeunes ont bénéficié d'une solution de scolarité, dont 6 via la CAAES.

42 dossiers concernaient des sportifs de haut niveau, parmi lesquels 22 dossiers se sont révélés éligibles. 13 jeunes ont reçu une proposition via la CAAES, et les 9 autres ont trouvé une solution convenant à leur situation en dehors de la CAAES.

Rectorat

Service académique d'information et d'orientation

92 rue de Marseille BP 7227
69 354 Lyon CEDEX 07
04 72 80 63 72
saio.etudes@ac-lyon.fr

<http://saio.ac-lyon.fr/spip/>

Conception, rédaction et mise en page : Bureau d'études du SAIO

Directeur de publication : Yves Flammier, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation

Les dossiers du SAIO - Novembre 2018 / n° 1

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE